Guide pratique

**Nomination / promotion**

*Département d’anesthésiologie et médecine de la douleur*

*Université de Montréal*

Le processus de nomination et promotion est une démarche de développement académique importante dans la carrière d’un professeur. Vous avez choisi d’entreprendre une carrière universitaire qui comporte des responsabilités qui dépassent les activités cliniques. Vous avez une obligation d’améliorer les soins prodigués aux patients par l’enseignement, l’innovation clinique et la recherche. Le temps et les efforts déployés dans vos responsabilités universitaires peuvent être récompensés par une promotion.

Ce guide pratique a été développé pour aider les professeurs du département à atteindre leurs objectifs de promotion universitaire.

**Nomination.**

Un professeur recruté dans un milieu affilié à l’université et qui ne fait pas de formation complémentaire débute avec un titre de chargé d’enseignement clinique. Le chargé d’enseignement clinique pourra demander une promotion au titre de professeur adjoint de clinique selon son implication en enseignement, innovation clinique ou recherche.

Un professeur recruté dans un milieu universitaire qui a terminé une formation complémentaire débute avec un titre de professeur adjoint de clinique. Le processus de nomination de professeur adjoint de clinique nécessite, depuis 2023, une lettre de motivation du candidat. Cette lettre doit bien expliquer et mettre en valeur les aspects importants du cheminement de carrière du candidat. Il doit démonter son intérêt pour une carrière académique, tant sur le plan qualitatif que quantitatif notamment par :

* le maintien d’un haut niveau de compétence ;
* les qualités d’enseignant démontrées et/ou recherche, selon le profil ;
* la contribution au fonctionnement de l’institution ;
* un minimum de rayonnement extérieur ;
* un dossier de publications déjà étoffé s’il y a lieu;
* oeuvrant dans un centre reconnu comme milieu de formation dans la spécialité.

**Promotion.**

**Agrégation**

Tous les professeurs du département doivent élaborer un plan de carrière compatible avec une promotion dans les 10 premières années de pratique. Le département s’est fixé une cible départementale d’agrégation de 50% à 10 ans de pratique. Des profils de promotion ont été établis. Les profils représentent les différentes responsabilités universitaires : enseignement, innovation clinique et recherche. Les critères de promotion des différents profils ont été revus en 2020 pour tenir compte des réalités des différentes trajectoires.

Pour pouvoir présenter un dossier compétitif pour une promotion dans les 10 premières années de pratique le professeur du DAMD doit dès son début de pratique s’impliquer dans toutes les sphères de responsabilités universitaires.

De façon résumé, le professeur doit selon son profil:

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Enseignement | Innovation | Recherche |
| ENSEIGNEMENT | **Implication en qualité et quantité dans tous types d’enseignement** (formel, APP, simulation, perfectionnement professionnel, mentorat, direction moniteurs cliniques, etc.)  Innovation dans les méthodes d’enseignement utilisées.  Évaluation et réussite lors d’élaborations de programmes ou d’innovation apportée aux programmes existants | Implication en enseignement (formel, contact, étudiants gradués, externat, stages, etc.)  Méthode innovante d'enseignement | **Implication soutenue et**  **continue auprès d’étudiants**  **gradués ou formation** **aux**  **collègues** |
| RECHERCHE | **Collaborateur dans des projets de recherche**. | **Collaborateur dans projets de recherche.**  Élaboration de méthodes novatrices de diagnostic, de  traitement, de prévention des maladies  Découverte d’une façon novatrice d’utilisation de technologie existante. | Tous types de recherche f**inancés** par organismes privés ou subventionnaires  **Publications régulières comme 1er ou dernier auteur dans des revues dotées de comité de pairs, à moyen et haut impact** |
| CONTRIBUTION | Participation active dans des comités administratifs  Responsabilité d’un programme clinique ou un cours  **Implication significative dans les activités académiques de la Faculté**  \_ | Participation à quelques comités dans l’institution ou l’université | Participation à quelques **comités au centre de recherche** ou l’université  \_ |
| RAYONNEMENT | Conférencier invité dans son domaine d’expertise  Participation active dans des comités reliés à son domaine d’expertise  Réviseur pour des revues dotées de comités de pairs  Présentation d’abrégés ou d’ateliers dans des événements scientifiques | Conférencier invité dans son domaine d’expertise  Fonction d'expert conseil  Présentation d’abrégés ou d’ateliers dans des événements scientifiques | Invitations régulières pour des conférences sur les projets de recherche.  Participation à des comités éditoriaux et de révision pour publications scientifiques  Présentation d’abrégés ou d’ateliers dans des événements scientifiques |

Chacun des dossiers est évalué dans les volets suivants :

* Enseignement
* Recherche
* Contribution au fonctionnement de l’institution
* Rayonnement

Les évaluateurs doivent donner les qualificatifs suivants:

INSUFFISANT / BON / TRÈS BON / EXCELLENT

La décision est prise selon les barèmes suivants :

* Promotion à l’agrégation

*La promotion sera accordée si :*

la cote « Très bon » ou « Excellent » dans au moins un critère

la cote « Insuffisant » ne soit attribuée nulle part.

* Promotion à la titularisation

*La promotion sera accordée si :*

la cote « Très bonne ou Excellente » dans au moins 2 critères

la cote « Insuffisant » ne soit attribuée nulle part.

Le dossier sera tout d’abord évalué par le comité de nomination/promotion de notre département qui pourra le recommander au COPROM de la Faculté de médecine si jugé compétitif. Le COPROM de la Faculté recommandera les dossiers compétitifs au comité de promotion de l’université (Taux de recommandation de 92% en 2021) . Ce dernier prendra la décision finale (Taux d’acceptation des dossiers de 97% en 2021).

**Titularisation**

Il est reconnu que le cheminement vers une titularisation doit être évalué de façon individuelle selon la progression universitaire. Le directeur de département évaluera les dossiers de tous les professeurs pour définir les dossiers compétitifs.

Documents demandés pour un dossier de NOMINATION – Chargé d’enseignement clinique

* Lettre du Chef hospitalier
* CV à jour, format UdeM obligatoire (modèle abrégé est accepté), ci-joint

Documents demandés pour un dossier de NOMINATION – Professeur adjoint de clinique (PAC)

* Lettre du Chef hospitalier
* CV à jour, format UdeM obligatoire (modèle complet), ci-joint (toutes les sections complétées, tous les tableaux complétés, lorsqu’applicable)
* Attestation de formation complémentaire
* Lettre de motivation du candidat

Documents demandés pour un dossier de PROMOTION

* Votre Lettre d’intention/motivation
* Votre CV, daté, format UdeM (modèle ci-joint obligatoire). Ne laissez aucune section vide, et ne supprimez aucune section. Les tableaux récapitulatifs doivent être complétés lorsque possible.
* Évaluation de l’enseignement
* Lettre d’appui de votre Chef hospitalier
* 2 noms de professeurs/chercheurs dans votre domaine d’expertise (avec leur adresse courriel) à qui le Dr Lebon pourra demander une lettre de recommandation. Ces contacts doivent être des pairs extérieurs (extérieurs à l’UdeM et indépendants de vous). Ces 2 lettres de recommandation sont obligatoires.
* Tout autre document/lettre pertinent pouvant aider à la prise de décision (s’il y a lieu). *(Vous pourriez inclure ici des lettres de recommandations provenant de membres du réseau de l’UdeM)*
* Toute lettre d’un éditeur pour un ouvrage sous presse mentionné ou lettre d’acceptation d’un article mentionné à être publié dans une revue savante
* Diplôme (si nouveau depuis le dernier renouvellement de titre)